

358

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 9 : Appel à projet « Apprendre à nager » du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S) - Autorisation de répondre à l'appel à projet et de demande de subvention

Vu les articles L.2331-4 et L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport, notamment l'article R.411-2

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S) a pour mission, dans le cadre des orientations générales fixées par le Ministre chargé des sports de contribuer au développement de la pratique du sport par le plus grand nombre.

Qu'il exerce cette mission par l'attribution de concours financiers aux collectivités territoriales notamment.

Considérant la volonté de la Commune de répondre à l'appel à projet intitulé «Apprendre à nager » émis par le C.N.D.S.

Que cet appel à projet a pour objectif de permettre la maîtrise des déplacements aquatiques et une autonomie dans l'eau et, dans un second temps, l'acquisition des techniques de nages.

Que sont concernés par cet appel à projet les enfants de 6 à 12 ans n'ayant pas encore acquis les techniques de la nage, issus des quartiers prioritaires,

Qu'il est prévu :

- un effectif maximum de 15 enfants par séance,
- 10 séances d'une heure durant les périodes scolaires, avec une journée de tests pour le recrutement et une journée d'évaluation pour les tests « sauvénage ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à :
 - ✓ répondre à l'appel à projet « Apprendre à nager »,
 - ✓ solliciter la subvention correspondante auprès du Centre National pour le Développement du Sport

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à :
 - ✓ **répondre** à l'appel à projet « Apprendre à nager »,
 - ✓ **solliciter** la subvention correspondante auprès du Centre National pour le Développement du Sport

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY